

La charte qualité Pros-Pose

La charte permet d'établir des conditions de collaborations précises entre tous les installateurs partenaires du réseau Pros-Pose.

Les clients peuvent ainsi s'appuyer sur un réseau solide et fiable. Cela leurs permet également d'interagir avec un interlocuteur unique qui gère entièrement leurs déploiements. Leur gestion est aussi simplifiée.

La charte représente un atout fort envers nos clients mais également un règlement qui permet de mettre tous les partenaires sur un pied d'égalité, c'est pourquoi, la présente, sera respectée par l'ensemble du réseau.

I. COMPÉTENCES

La mise en place de PLV, le merchandising, l'installation de mobilier commerciaux, la réalisation d'audit, la maintenance et le stockage sont nos métiers ! Les partenaires s'engagent à tenir le niveau de qualité requis par le réseau Pros-Pose. La maîtrise des travaux de menuiserie, et d'électricité feront partie du panel de compétence. Dans le but de promouvoir la qualité de nos clients lors de nos interventions, l'aisance relationnelle est de mise.

II. INTERVENTION

Les installateurs partenaires sont la représentation physique de nos clients sur le terrain. Nous serons souriants et courtois, préviendrons de notre arrivée plusieurs jours avant, nous nous annoncerons à la/aux personne(s) responsable(s) en arrivant, travaillerons dans les meilleures conditions possibles, nettoierons le chantier avant notre départ, ferons le point avec la personne responsable et ferons signer le BL Pros-Pose ou le BL du client. Les installateurs porteront les vêtements du client représenté sur le terrain (à la demande spécifique, sinon ils porteront les vêtements Pros-Pose).

III. TRANSPARENCE

Les partenaires feront preuve d'une totale transparence concernant les interventions, les problèmes rencontrés, les affaires apportées et les factures, dès lors que cela concerne le réseau Pros-Pose.

IV. STOCKAGE

Les partenaires disposeront de l'espace de stockage nécessaire et négocié selon les déploiements. Le stockage ou entreposage et la réception de marchandise doivent être réalisés de manière correcte, constante et sécurisée

V. VEHICULES

Les différents partenaires utiliseront des véhicules de tailles adaptées aux différentes interventions. Les véhicules seront assurés et entretenus !

VI. ZONE ET DÉLAI D'INTERVENTION

Chaque partenaire intervient dans sa zone géographique déterminée afin de ne pas empiéter sur ses confrères. Les interventions seront toujours réalisées dans le délai prévu avec le client, sauf cas exceptionnel et imprévus (dans ce cas, le bureau devra en être informé immédiatement).

VII. REPORTING

Les installateurs procéderont au reporting après chaque installation. Il doit être réalisé au plus vite avec précision et clarté ! Les conditions de reporting seront précisées avant chaque déploiement et spécifiques pour chaque client.

VIII. ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Dans une démarche soucieuse de l'environnement, les partenaires s'engageront à réaliser un tri des déchets et/ou faire appel à des entreprises spécialisées.

IX. ADMINISTRATIF

Les différents partenaires seront en règle concernant les statuts de leurs sociétés, cotisations URSAAF, assurances véhicules, assurances « matériel transportés », responsabilité civile, et certifications électriques au besoin.